

## 2 FORMULAIRES CERFA



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commune de Montreuil-Bellay  
Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) :  
Adresse : 2 Rue de la Mairie,  
Commune : Montreuil-Bellay  
Code postal : 49260  
Nature des activités : Etablissement public, collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité morale qui est à la base de l'organisation administrative française.  
Qualification :

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**B. SITES SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

ESPECE ANIMALE CONCERNEE	Description (1)
Nom scientifique Nom commun	
<b>B1 - Reptiles</b>	
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Destruction d'habitat de repos et de reproduction de l'espèce (haies, fourrés, friche, prairie mésophile)
<i>Lacerta bilineata bilineata</i> Lézard à deux raies	Destruction d'habitat de repos et de reproduction de l'espèce (haies, fourrés, friche, prairie mésophile)
<b>B2 - Oiseaux</b>	
<i>Cisticola juncidis</i> Cisticole des joncs	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (prairie de tache)
<i>Sylvia borin</i> Fauvette des jardins	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés)
<i>Saxicola rubicola</i> Tartre pâtre	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés)
<i>Chloris chloris</i> Verdier d'Europe	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés)
<i>Linaria cannabina</i> Linotte mélodieuse	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés, )
<i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant	Destruction d'habitat de reproduction et de repos de l'espèce (haies, fourrés, )

**C. S'IL Y A LA FAUNE OU LA FLORE CONCERNÉE, AIT-ELLE BÉNÉFICIAIRE DE LA DÉROGATION ?**

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Aménagement de la ZAC des Coteaux du Thouet (Logements, EHPAD) (cf. dossier CNPN)  
Suite sur papier libre



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET L'IMPACT DES MESURES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION ?**

Destruction  Préciser : Destruction d'habitat favorable à la reproduction et/ou au repos au droit des emprises chantier du projet.

Altération  Préciser :

Dégradation  Préciser :

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ACHARGE DES OPERATIONS ?**

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Master 1 Ecologie, Environnement, Master 2 Patrimoine Naturel et Biodiversité, Master 2 Gestion et Conservation de la Biodiversité

Formation continue en biologie animale  Préciser :

Autre formation  Préciser :

**F. QUANT À LA PÉRIODE OU LA DATE DE RÉALISATION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période ou la date : Démarrage des travaux en dehors de la période d'activité et de reproduction des espèces animales protégées à enjeux, soit entre octobre et mars

**G. QUELS SONT LES JEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Pays-de-la-Loire

Départements : Maine-et-Loire (49)

Cantons : Doué-la-Fontaine

Communes : Montreuil-Bellay

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?**

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Préciser : Cf. chapitres 7, du dossier de demande de dérogation

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Cf. chapitres 7, du dossier de demande de dérogation

Suite sur papier libre

**I. COMMENT VA-T-ELLE COMPTABILISER L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi de chantier : contrôle de terrain (1 passage par mois) avec compte-rendu de visite et bilan du suivi à la fin du chantier avec transmission du bilan à la DREAL Pays-de-la-Loire/Service Biodiversité et à la DDT du Maine-et-Loire.

Un suivi des mesures compensatoires sera mis en place à n+1 sur une durée de 30 ans. Trois passages faune et deux passages flore seront réalisés pendant 5 ans, puis un passage tous les 5 ans entre n+10 et n+30 avec transmission des bilans à la DREAL Pays-de-la-Loire/Service Biodiversité et à la DDT du Maine-et-Loire.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Montreuil-Bellay  
Le 30/09/2021  
Votre signature

Maire,  
Marc BONNIN